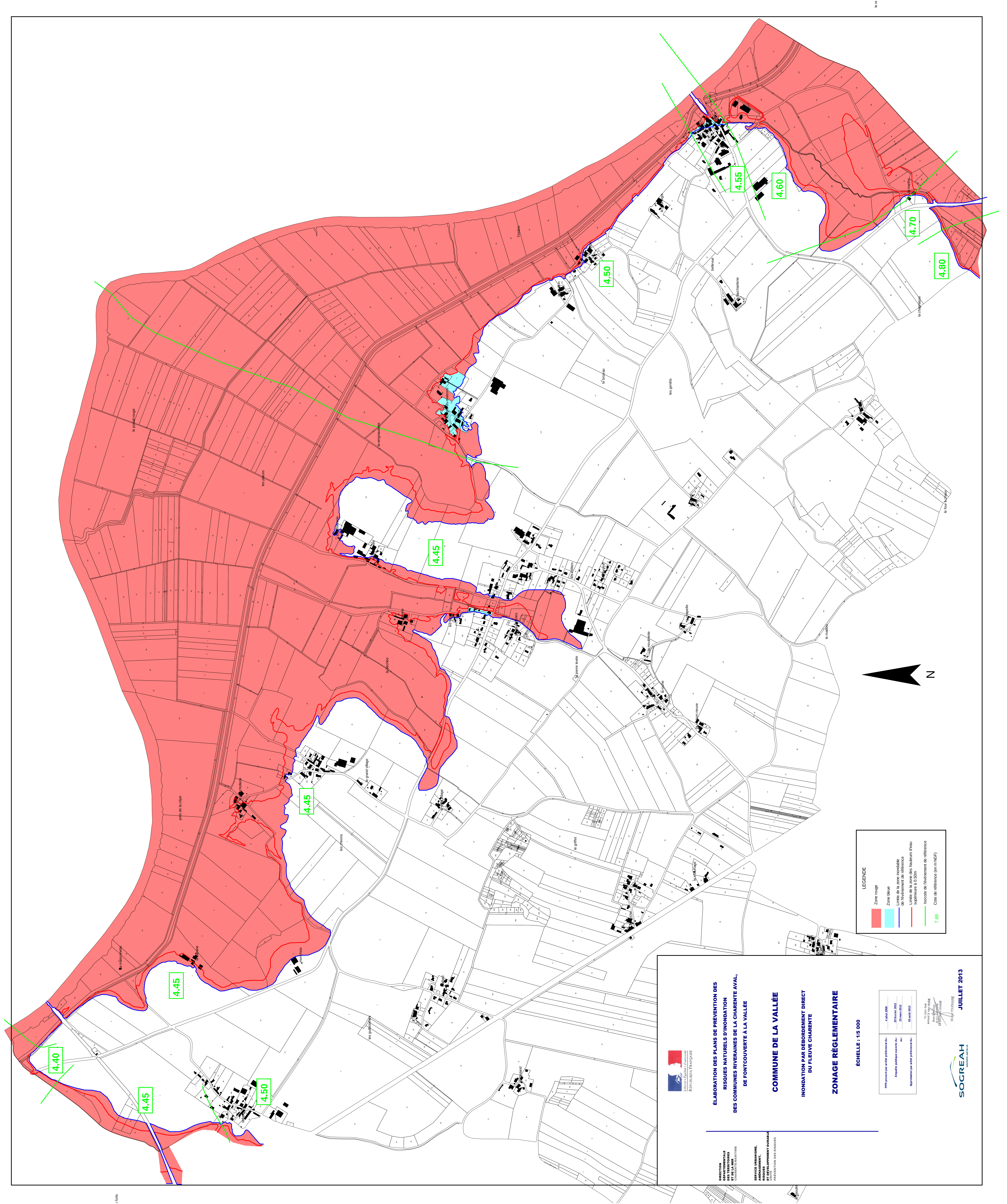




ÉLABORATION DES PLANS DE PRÉVENTION DES
RISQUES NATURELS D'INONDATION
DES COMMUNES RIVERAINES DE LA CHARENTE AVANT,
DE FONTCOUVERTE A LA VALLÉE

COMMUNE DE LA VALLÉE

INONDATION PAR DÉBORÈLEMENT DIRECT
DU FLEUVE CHARENTE

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

ÉCHELLE : 1/5 000

PPR prévoyé par arrêté préfectoral du :	4 août 2008
Étude publique soumise du :	20 février 2013
Arrêté préfectoral du :	23 mai 2012
Approbation par arrêté préfectoral du :	06 août 2013

Service de la
Planification
et de l'Urbanisme
M. TOURNIER



JUILLET 2013